

000089134 MSAS ARP/DISV/SERV.SRM

Un Peuple Un But Une Fei

Ministère de la Santé et de l'Action sociale

Dakar, le 2 3 SEPT 2024

Agence sénégalaise de Riglementation Pharmaceutique **Le Directeur Général**

Objet : Transmission de la liste des médicaments en rupture de stock et / ou en instance de rupture

Mesdames, Messieurs

La surveillance du marché des médicaments est l'une des missions dévolues à l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP), conformément à la loi n° 2023-06 du 13 juin 2023 relative aux médicaments, aux autres produits de santé et à la Pharmacie. L'une des composantes de cette surveillance est le suivi de l'approvisionnement du marché en médicaments essentiels.

A ce titre, l'ARP invite tous les laboratoires commercialisant des médicaments au Sénégal à lui transmettre régulièrement la liste des produits en rupture de stock et en instance.

Ce suivi a deux objectifs principaux :

- anticiper sur les éventuelles ruptures de médicaments et autres produits de santé, en mettant en place des stratégies avec les différents acteurs de la chaine d'approvisionnements.
- donner l'information aux prescripteurs et aux patients et proposer des alternatives thérapeutiques afin de limiter les conséquences des ruptures qui surviendraient.

Il est également demandé de préciser les motifs de la rupture et la période prévisionnelle de réapprovisionnement.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs à l'assurance de ma considération distinguée.

Ampliations:

- -MSAS / CAB
- -Ordre des pharmaciens
- -Syndicat des pharmaciens privés du Sénégal

Destinataires:

- -Laboratoires pharmaceutiques
- -Agences de promotion de médicaments
- Grossistes répartiteurs

